



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2019

N° DEL 2019.01.30/019

Thème : TRAVAUX 2

**Objet : Prolongation du
merlon des Salettes -
Demande de
subventions.**

Convocation :

Date : 24/01/2019

Affichage : 24/01/2019

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 24

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 30

Le **mercredi 30 janvier 2019** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, BRUNET Pascale, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, ARMAND Émilie.

Étaient représentés :

DUFOUR Maurice donne pouvoir à GUÉRIN Nicole;
KHALIFA Daphné donne pouvoir à FOMM Gérard;
CIUPPA Marcel donne pouvoir à MARCHELLO Marie;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed;
BREUIL Marc donne pouvoir à GRYZKA Romain;
DAZIN Florian donne pouvoir

Absents excusés :

DUFOUR Maurice, MILLET Thibault, KHALIFA Daphné, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Gérard FROMM

Un bloc de 3 m³ environ s'est détaché de la falaise de la Croix de Toulouse le 23 décembre 2018 vers 11h. Il a ensuite roulé et glissé le long du couloir Ouest, traversé le chemin des Fontaines et terminé sa course dans un pré à une dizaine de mètre du carré militaire du cimetière Vauban. Les dégâts ont été légers (3 arbres étêtés ou abattus, 2 arbres éraflés).

En février 1997, deux blocs s'étaient détachés de la falaise de la Croix de Toulouse, dans un couloir situé plus haut que la zone de départ du bloc tombé récemment. Un bloc de 10 m³ avait terminé sa chute dans une maison des Salettes sans faire de victime et un bloc de 4 m³ s'était arrêté sur le chemin des Fontaines, selon une trajectoire identique au bloc du 23 décembre dernier. Suite à cet événement, la commune a construit un merlon qui protège l'ensemble de la zone urbanisée du chemin des Salettes.

Le secteur du cimetière et le chemin des Fontaines qui le surplombe ne sont pas protégés par ce merlon. Il est donc nécessaire de le prolonger sur 150 mètres de long et 5 m de haut afin de constituer une protection efficace en cas de nouvelle chute de bloc.

Le coût de l'opération est estimé à 400 000 euros hors taxe. Il se décompose de la manière suivante :

- Études (maîtrise d'œuvre complète, relevé topographique, dossiers réglementaires) : 25 000 € HT
- Travaux : 375 000 € HT

Le plan de financement s'établit comme suit :

État (40%)	160 000,00 €
Région (20%)	80 000,00 €
Département (10%)	40 000,00 €
Autofinancement (30%)	120 000,00 €
Total	400 000,00 €

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

TRAVAUX 2 DEL 2019.01.30/019

PUBLIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM